

BELLEFONTAINE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton, perception et bureau de poste de Morez ; succursale ; à 8 km de Morez, 30 de Saint-Claude et 88 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans un vallon bordé de hautes montagnes qui courent du nord au sud, il est limité au nord par Chapelle-des-Bois (Doubs) et Morbier, au sud par Morbier, Morez et les Rousses, à l'est par Bois-d'Amont et Chapelle-des-Bois, à l'ouest par Morbier. Il se divise en plusieurs quartiers, appelés au Village, en Bosset, en Pichon, les Chaumettes, sous la Côte, sur la Côte, sur les Lacs, les Mortes, la Chaux Mourand.

Ces quartiers se subdivisent en hameaux et fermes isolées, appelés Maisons-Morel, Ganevel, vers la Chapelle, les Bassets, Cretet, en Pichon, le Rigoulet, chez Collet, Maisons-Girod, les Clos, Champs-du-Four, la Fruitière, les Grands-Clos, chez les Guyon, chez Romand, le Clos-Guyon, chez la Genot, les Auberges, aux Assignats, chez les Jobez, Chez Mandrillon, les Muets, les Perrot, aux Cheminées, chez Bourgeois, au Loutret (les *Lustrels anciens*), chez les Chappuis, sur les Lacs, le Lac de Bellefontaine et en Combe-Froide.

Il est traversé par les chemins vicinaux appelés chemins de Chapelle-des-Bois, de Morez, des Chaumettes, de Bailli-Maître, des Pichons ; par le torrent de l'Évalude qui y prend sa source, par le bief à Cassa et le bief Aroz qui sépare ce village de celui de Morbier. Le lac de Bellefontaine, une partie de celui de Chapelle-des-Bois et une foule d'excellentes sources se trouvent sur son territoire.

Les maisons, éparses sur toute l'étendue de la commune, bâties en pierres et couvertes en bardeaux, se composent généralement d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Elles sont semées à travers de gras pâturages que coupent çà et là des touffes de sapins et de hêtres, et sont presque toutes cachées au fond d'un double pli de terrain.

Population : en 1790, 630 habitants ; en 1846, 777 ; en 1851, 704, dont 347 hommes et 357 femmes ; population spécifique par km carré, 28 habitants ; 87 maisons, savoir : 37 au Village, 2 en Bosset, 10 en Pichon, 3 aux Chaumettes, 5 sous la Côte, 6 sur la Côte, 1 sur les Lacs, 9 aux Mortes, 13 à la Chaux-Mourand (les anciens *Mærensens*) ; 156 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1785 ; ceux antérieurs sont à Morbier.
Vocabulaire : saint Renobert.

Série communale à la mairie, microfilmée aux Archives Départementales sous la cote 1 Mi 270. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 115, 3 E 1877 à 1884, 3 E 7905 et 7906, 3 E 10755 à 10757 et 3 E 11167.
Tables décennales : 3 E 1263 à 1271.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 100 à 102, 5 Mi 1199, 2 Mi 388, 2 Mi 838, 2 Mi 1676 et 1677, 5 Mi 14 et 15 et 5 Mi 1184.



Les habitants n'émigrent pas et sont peu civilisés. Ils ont pour le berceau de leur naissance un amour passionné. Leur répugnance pour le service militaire est telle, qu'ils sacrifieraient leur fortune entière pour s'en dispenser. Ils sont d'une défiance poussée jusqu'à la rudesse.

Cadastre : exécuté en 1822 ; surface territoriale 2462^h 98^a divisés en 1260 parcelles que possèdent 182 propriétaires, dont 70 forains ; surface imposable 2435^h 85^a, savoir : 885^h 92^a en bois-sapins, 817^h 10^a en parcours, 254^h 47^a en terres labourables, 219^h 04^a en bois taillis mêlés de sapins, 33^h 91^a en marais, 19^h 92^a en tourbières, 9^h 69^a en friches, 4^h 09^a en sol des propriétés bâties et aisances, 2^h 12^a en jardins, d'un revenu cadastral de 2.825 fr. ; contributions directes en principal 3.826 fr.

Le sol, peu fertile, produit de l'avoine, de l'orge, du lin, des pommes de terre, peu de chanvre, du foin, peu de fourrages artificiels.

On importe le vin et les cinq sixièmes des céréales nécessaires à la consommation. On élève dans la commune de magnifiques vaches au nombre de 450 au moins, des chèvres, des ânes. 15 ruches d'abeilles. On emploie des chevaux pour l'exploitation des vastes forêts de sapins qui couvrent la montagne du Rixou.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Morez.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, des sablières non exploitées, des tourbières aussi bonnes qu'abondantes, exploitées, non seulement pour l'usage des habitants, mais encore pour Morez et les lieux circonvoisins.

Il y a 5 auberges, 3 moulins sur le ruisseau de l'Evalude ayant ensemble 3 lames de scies et 5 tournants, 2 marchands épiciers et un menuisier. La principale industrie consiste dans la fabrication des fromages dits de Gruyère, de première qualité, dont les produits annuels s'élèvent à 23.000 kg, et dans l'horlogerie, à laquelle hommes, femmes et enfants travaillent dès l'âge de douze ans, pour le compte des négociants de Morez. Le salaire moyen, par jour, peut s'élever à 1 fr. 40 cent, par ouvrier.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère contenant le logement du desservant et de son vicaire, celui de l'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 80 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves et enfin la mairie.

Bois communaux : 631^h 91^a ; coupe annuelle, 500 stères de sapin et hêtre.

Budget : recettes ordinaires 5.166 fr. ; dépenses ordinaires 3.166 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire 500 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Origine : Grégoire de Tours nous apprend que saint Romain et saint Lupicin ayant élevé un second monastère, à deux lieues de Condatiscone (Saint-Claude), furent obligés, par l'affluence des conversions qu'ils opéraient, d'en fonder un troisième en dedans de la frontière d'Alamanie. Les historiens ne sont point d'accord sur l'emplacement de ce troisième monastère. Nous avons trouvé dans les titres de l'abbaye de Saint-Claude plusieurs documents qui nous permettent de penser que celle troisième abbaye était celle de la *Mouille*, détruite en 608, par les Allemands, qui occupaient le revers oriental et même le sommet du mont Rixou. Son nom primitif se terminait par *...trocinium*. Le commencement du mot est illisible sur la pièce qui a passé sous nos yeux. A peine l'abbé de Saint-Claude fut-il en possession des 15 ou 20 lieues de terrain qui lui avaient été données par Charlemagne, de 790 à 793, qu'il envoya une colonie de religieux pour défricher ce vaste territoire. Un prieuré, dédié à saint Eustaste ou Eustache, fut rétabli à la place même qu'avait occupée l'abbaye, connue au moyen-âge sous le nom de prieuré de *Moillia*. Dès le milieu du XIII^e siècle ce nouvel établissement et l'abbaye du Grandvaux avaient opéré de grands défrichements dans nos montagnes ; mais les usurpations et les violences auxquelles les religieux étaient exposés, forcèrent l'abbaye de Saint-Claude de conclure des traités onéreux avec des seigneurs puissants et d'acheter, par de coûteux sacrifices, un appui et une protection souvent inefficaces. Jean de Chalon

l'Antique, reçut en novembre 1266, de l'abbé Guy, l'inféodation d'une partie des terres du monastère avec la moitié de leurs revenus, pour lesquels l'inféodateur et l'inféodataire institua chacun un juge châtelain. Pour protéger ces nouvelles possessions, ce seigneur fit construire un château à Rochejean, et un autre à Châtelblanc. Cette inféodation fut renouvelée, dix ans après, à Jean de Chalon, sire d'Arley, 1^{er} du nom, par l'abbé Étienne de Villars, en y ajoutant la permission de réduire les terres en culture, d'y bâtir des bourgs et villages, dont la moitié des revenus appartiendrait à l'abbaye. Deux bourgs se formèrent, l'un autour du château de Rochejean, et l'autre autour de celui de Châtelblanc. Ce dernier reçut ses franchises de Jean de Chalon-Arley, le 2 mai 1303, et de l'abbé de Saint-Claude, le 26 juin 1351. On essaya de réduire en servitude les colons qui étaient venus défricher les terres placées hors des limites du bourg, mais ils prirent tous la fuite. Pour les rappeler, Hugues de Chalon, sire d'Arley II^o, se vit obligé d'étendre les avantages de la franchise à tous les habitants de la châtelainie, par une charte du 18 mai 1364. L'abbé de Saint-Claude fit de même le 27 mai 1384.



En 1293, l'abbé Guillaume III, de la maison de la Balme-sur-Cerdon, écrasé sous le poids des charges que lui occasionnaient les guerres continuelles à soutenir contre les barons de Divonne et les comtes du Genevois, engagea à ses religieux les revenus de la paroisse de Longchaumois, ne se réservant que les produits du prieuré de la Mouille. En 1307, il fut contraint d'engager encore les revenus de ce prieuré, qu'un décret de l'archevêque de Lyon unit définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice. L'abbé de Saint-Claude se récria contre cet empiètement, il fut obligé cependant de reconnaître par deux traités passés le 16 mai 1573 et en 1762, que le chapitre avait la justice haute, moyenne et basse sur ces villages, en matière civile, avec les amendes en provenant et que les causes seules devant emporter une peine afflictive ressortissaient à la grande judicature.

Un accensement fait par les religieux le 12 mai 1407, d'un vaste communal au territoire de Bellefontaine, avait fait supposer à quelques historiens que ce village n'existait pas encore. C'est une erreur. Cette cession était faite à des colons déjà établis antérieurement. Le territoire de cette commune était très vaste dans l'origine. Il s'étendait du Grandvaux à la Crête-du-Rixou, et de la rivière de Bienne à la seigneurie de Châtelblanc. En 1549, le Pitancier de Saint-Claude accensa à différents particuliers de la Mouille, Bellefontaine et Morbier, des communaux, montagnes et Joux noirs situés aux Rousses, et la montagne du Rixou. En 1702, ces communautés voulurent en faire le partage entre elles ; le chapitre s'y opposa, sous prétexte que cette division devait se faire entre les particuliers individuellement. Le 6 mai 1556, la communauté de Bellefontaine acheta, moyennant 55 écus d'or au soleil la place des Loutiers. En 1580 et 1589, le droit de construire des moulins et des battoirs sur l'Evalude fut concédé à prix d'argent.

Seigneurie dite de la Mouille ou de la Pitance : Bellefontaine était du nombre des villages qui composaient ce fief. Par diverses reconnaissances passées depuis 1505, les sujets s'étaient reconnus mainmortables de corps et de biens et supportèrent patiemment les charges de la servitude pendant plusieurs siècles. L'esprit philosophique du XVIII^e siècle pénétra tout-à-coup dans ces paisibles contrées. Les communautés de la terre de la Mouille tirent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude. Des mémoires violents, injurieux, furent répandus dans le public. La province entière avait les yeux ouverts sur le débat qui allait s'engager. Les habitants soutenaient qu'ils étaient nés libres ; que le sol qu'ils occupaient était libre dans l'origine ; que s'ils avaient subi la servitude, ils en avaient été affranchis par les chartes de 1303, 1351, 1364 et 1384, qui s'appliquaient à toute la châtelainie de Châtelblanc dont ils pensaient dépendre. Les religieux se bornaient à leur montrer les reconnaissances consenties volontairement à leur profit, dans lesquelles figuraient toujours les droits de main-morte réelle et personnelle.

En 1780, les communautés effrayées des sentences rendues par les premiers juges, offrirent au chapitre, pour prix de leur liberté, une somme de 100.000 fr., qui fut refusée. Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre, prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779, et en outre sous l'obligation qu'on leur paierait un sol de cens par chaque arpent de terre labourable, prairies, pâturages, bois et généralement de tous les fonds susceptibles de culture.



Événements divers : Les limites qui séparaient le comté de Bourgogne de la Suisse étaient trop vagues pour ne pas donner lieu à des discussions continuelles entre des peuples pasteurs. Des luttes à main armée, des enlèvements de bétail, des destructions de récoltes se renouvelaient chaque jour. Les souverains s'émurent d'un tel état de choses. Les Suisses étaient la plupart du temps les agresseurs. Des plaintes furent portées au conseil de Berne. Des traités, des arbitrages semblaient assurer la paix, et cependant les violences se continuaient. Les sentences des 1^{er} juin 1542, 31 août 1552, 5 août 1575, de 1586, du 51 juillet 1606 et enfin du 8 septembre 1548, n'eurent pour résultat que d'attribuer injustement au canton de Berne une lisière de 25 lieues sur un quart, une demi-lieue et même une lieue en largeur, aux dépens du comté de Bourgogne.

En 1637, les armées allemandes et françaises, commandées par le duc de Saxe-Weymar, par le comte de Guébriant, par la Motte-Houdancourt et par le jeune comte de Nassau, occupèrent la chaîne du Haut-Jura. Ces chefs, mécontents de ne pas obtenir des religieux de Saint-Claude l'entier accomplissement des clauses du traité de neutralité conclu entre eux, causèrent les plus grands ravages dans toute la terre monastique. Weymar se retira, mais Guébriant fut son digne successeur. Piller, tuer, brûler, fut toute sa science stratégique. En 1639, les Allemands appelés improprement Suédois, firent une course à Bellefontaine et à Morez, d'où ils emmenèrent force prisonniers, dont ils tirèrent grosse rançon, tuèrent beaucoup de monde et enlevèrent près de quatre cents bêtes à cornes et des juments. La peste acheva l'œuvre de la guerre. La contrée devint déserte. Les habitants de Morez venaient chercher un refuge près de l'excellente fontaine qui donna probablement son nom au village de Bellefontaine.

Paroisse : La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans ses primitives limites un vaste territoire, qui comprenait tout ce qui constitua plus tard les paroisses de la Rixouse, Morbier et Bellefontaine. Elle se démembra successivement. La Rixouse bâtit une chapelle qui fut érigée, au XIV^e siècle, en succursale pour la desserte de ce village, de Morbier et de Bellefontaine. Les habitations s'étant multipliées à Morbier, une chapelle y fut construite et érigée en succursale en 1593, pour l'usage de Morbier et Bellefontaine. Un vicaire fut adjoint au curé. Les habitants de Bellefontaine, imitant l'exemple de leurs voisins, construisirent à leur tour un oratoire dans lequel le vicaire de Morbier venait célébrer la messe chaque jour de dimanche et de fête, et faire un prône tous les quinze jours. Ils sollicitèrent en 1709 et 1745 l'érection de leur commune en succursale, afin d'avoir un prêtre parmi eux. Cette faveur ne leur fut accordée que le 12 septembre 1771. Ils construisirent une église qui fut érigée en cure en 1787. Cette paroisse dépendait du diocèse de Besançon, avant la création de l'évêché de Saint-Claude.

Église : L'église de Bellefontaine, placée sous le vocable de saint Renobert, dont on célèbre la fête le 24 octobre, est orientée. Elle se compose d'un porche régnant sur toute la largeur de l'édifice, d'un clocher se terminant en dôme élevé sur le porche, de trois nefs, d'un sanctuaire terminé octogonalement, d'une tribune sous le clocher et d'une sacristie. Des colonnes et des pilastres de l'ordre toscan, sans élégance, séparent la nef principale des collatéraux et la coupent en quatre travées. Le sanctuaire, d'une architecture plus pauvre que les nefs, est garni de boiseries et de stalles exécutées sans goût.

Le clocher renferme une fort belle sonnerie, composée de quatre cloches, dont l'une pèse 2.200 kg.

Objets remarquables : Sur la rive droite du chemin qui conduit de Bellefontaine à Morez, on remarque adossés à la montagne trois blocs de rochers, qui représentent de loin trois personnages drapés, dont un ressemble à un homme, l'autre à une femme ; le troisième est sans contours bien prononcés. On les appelle les *trois commères* ou les *trois cheminées*. La *Croix du Trône* est le plus haut piton de la chaîne du Rixou. Il s'élève à 1290 mètres au-dessus du niveau de la mer. Une croix a été plantée à une époque déjà reculée au milieu des forêts qui couvrent cette montagne, pour perpétuer le souvenir d'un voyageur qui eut le malheur de s'égarer à travers ces lieux sauvages et d'y mourir de froid. C'est aussi dans le Rixou qu'est la Roche-Franche, ainsi nommée, parce qu'elle s'élève à pic. La pierre en est si tendre, qu'on peut facilement y graver son nom avec la pointe d'un couteau.

Le lac est vaste et très beau, mais peu poissonneux.